



OLIVIER MASSON DOIT-IL MOURIR ?

CRÉATION JANVIER 2020 THÉÂTRE DES CÉLESTINS | LYON

compagnie Harmonie Communale

REVUE DE PRESSE

Production | Ballet Cosmique | Aide à la production | DRAC Auvergne-Rhône-Alpes - Région
Auvergne-Rhône-Alpes - Ville de Lyon - ADAMI | Coproduction | Les Célestins, Théâtre de Lyon - la
Mouche, Saint-Genis-Laval | soutien | Théâtre de la Renaissance, Oullins Lyon Métropole

« OLIVIER MASSON DOIT-IL MOURIR ? », BEAU, FORT, TRES NECESSAIRE



« Olivier Masson doit-il mourir ? » est le plus beau, le plus fort, le plus nécessaire spectacle du Off qu'il m'a été donné de voir pour le moment. Voici pourquoi :

-La pièce est inspirée de l'affaire Vincent Lambert qui a secoué la France entre 2014 et 2019 et a connu un grand retentissement médiatique, sociétal, philosophique : un homme, un accident de moto, une lente immobilité, on dit « état végétatif », une plante à arroser. Après six ans de stagnation et d'échecs médicaux, son épouse décide de faire appel à la loi Léonetti permettant l'arrêt des soins maintenant artificiellement la vie (appelés « acharnement thérapeutique »).

-La mère s'y oppose : sa religion le lui interdit et plus tard nous découvrons que sa culpabilité liée à un événement passé joue un rôle important dans sa décision (pour qui faisons-nous des choix et particulièrement ceux qui concernent les autres ?)

- Nous assistons en réalité à deux procès aux temporalités entremêlées : celui de la mère contre la femme (déjà veuve ?) et celui de l'infirmier qui a tranché le premier en injectant à son patient une dose létale.

- Ce personnage, fictif, ajoute à l'affaire (résolue légalement dans la réalité) une dimension plus psychologique : tout le spectacle tente d'expliquer son geste, de le comprendre, et c'est là l'occasion de déployer différentes réflexions qui prennent la

forme de dialogues, d'interrogatoires ou de plaidoiries.

-Qui peut décider de la mort de quelqu'un ? A partir de quand considère t-on qu'une personne ne vit plus ? Pourquoi s'acharner à éteindre une carcasse ? La vie que l'on repère chez un absent est-elle la projection d'un besoin, celui d'avoir raison d'espérer ? Qu'est-ce qu'une coquille vide ? Doit-on libérer les vivants ? Peut-on mourir dignement ? Doit-on mourir dignement ?

-La réponse à ces questions fluctue au fil du texte, remue au rythme des voix, des blouses blanches, des chapelets et des robes d'avocats : nous accordons notre croyance à celui qui parle aussi longtemps qu'il parle, avec brio, comme celui qui suivra, et qui l'emportera. Le doute n'a pas besoin d'être méthodique : nous sommes brassés, remués et rattrapés par un mouvement continu, celui d'une pensée en quête de contradictions, intelligente sans chercher à l'être.

-Au-delà de ces cheminements dialectiques qui nous prennent à parti, une intrigue se dessine, un mystère s'épaissit, des indices s'accumulent : pourquoi l'infirmier, ni partisan de l'euthanasie ni fou ni certain de s'adresser chaque jour à une coquille vide, qui ne fait rien de plus que d'effectuer au mieux son travail, y mettant tout son cœur, toute sa douceur, pourquoi décide t-il de le tuer ? Lors de son procès, il refuse d'expliquer les raisons de son geste : peut-on deviner, à partir de ses dénégations, son secret ?

-Beaucoup de scènes nous questionnent, beaucoup d'autres nous empoignent, et souvent en même temps.

-Cinq comédiens évoluent sur le plateau en échangeant vestes et personnages, joutes et murmures, toujours avec précision et fluidité. Ils ont une sincérité dont on ne peut pas douter, qui crée une harmonie quasi-musicale entre ces figures contrastées. Si certains personnages (avocats, juges, médecins) changent à la volée de visages, d'autres (la mère, la femme, l'enfant, l'infirmier) ont des traits qui leur sont propres, des regards auxquels on s'attache, une beauté qu'on apprend (malraux disait : « comprendre ce n'est plus juger »)

-Conclusion : On ne sait pas si Olivier Masson doit mourir, mais on sait qu'il faut un point d'interrogation. Et revenir.

A Nyon, l'euthanasie se débat en scène

Fin de vie

Inspiré de l'affaire Lambert, un spectacle dissèque le droit de mourir. La vertu de cette proposition à voir à l'Usine à gaz? Donner du crédit à tous les avis



Il y a l'affaire Vincent Humbert et il y a l'affaire Vincent Lambert. Presque une homonymie pour deux drames qui, en France, ont fait bondir la question de l'euthanasie. Sauf qu'un élément de taille différencie le destin de ces deux jeunes hommes gravement accidentés de la route. Vincent Humbert, tétraplégique, aveugle et muet, mais conscient, a choisi de mourir lui-même – lourde mission qu'il a confiée à sa mère en 2003.

Tandis que Vincent Lambert, plongé dans un état végétatif profond depuis son accident de 2008, n'a jamais pu dévoiler ses intentions. Lorsqu'en 2013 son épouse accepte l'euthanasie passive préconisée par l'équipe médicale du CHU de Reims, conformément à la loi Leonetti de 2005, c'est-à-dire l'interruption des soins d'alimentation et d'hydratation artificielles accompagnée d'une forte charge sédatrice pour évacuer tout risque de souffrances durant l'agonie, les parents de l'accidenté s'y opposent et entament un combat judiciaire qui, pendant six ans, va mener chaque partie au calvaire. Finalement, après des dizaines de recours, dont un jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme, l'arrêt des traitements est mis en œuvre en juillet 2019, entraînant le soulagement des uns, la colère des autres.

Dans la pièce *Olivier Masson doit-il mourir?*, l'auteur et documentariste François Hien, basé à Lyon, rejoue cette confrontation à sa manière. «Quand j'ai commencé à écrire, en 2017, Vincent Lambert n'était pas encore décédé. J'ai décidé d'adapter cette histoire en fiction et de raconter une situation où un aide-soignant aurait mis

fin aux jours du patient. Les deux premiers tiers du spectacle relatent le procès de cet aide-soignant, puis on se rapproche de l'intimité des personnages à travers des flash-back.»

«Ce qui est fort, salue Karine Grasset, directrice de l'Usine à gaz, qui se réjouit d'accueillir ce spectacle les 9 et 10 décembre, c'est que chaque point de vue est défendu et que les certitudes s'effritent au fil de la représentation.»

Le Temps: Pourquoi avoir choisi ce thème?

François Hien: Au début, c'est toujours une histoire particulière qui me mobilise, plus qu'une thématique. Ici, j'ai été fasciné par l'affrontement entre l'épouse et le couple de parents, que j'ai réduit à la mère. Epouse et mère se sentent complètement légitimes, fidèles aux volontés de l'accidenté. Ensuite, j'aime bien amener de la pensée sur scène. Déployer une série d'arguments qui nuancent un sujet. Je donne sa chance à chaque position, de sorte que les spectateurs se déprennent de leurs propres convictions et se rendent disponibles à l'émotion que génère la situation d'impasse.



Mais le spectacle se déroule dans un tribunal. Il y a donc bien un verdict final...

A vrai dire, le tribunal est plus là pour faire advenir les arguments que pour décréter un jugement. Une fois que toute cette matière cérébrale est épuisée, le spectateur est plus disponible pour plonger dans l'intimité des personnages.

Quelle est votre position sur l'euthanasie?

Je dirais qu'il faut considérer chaque cas individuellement, mais l'euthanasie passive préconisée par la loi Leonetti me semble correcte, car les médecins n'ont pas à accomplir le geste léthal. En Belgique où l'euthanasie active est en vigueur, sa pratique peut entraîner une double conséquence négative. D'une part, certains

disent que les soins palliatifs sont sous-développés. D'autres témoignent du fait que cette permission de donner la mort génère un climat globalement dépressif dans le monde hospitalier, comme un abandon mal digéré. On aurait constaté un stress chez les personnes âgées qui se sentent inutiles, encombrantes. En revanche, il existe des cas dans lesquels la procédure Leonetti ne résout rien et où la solution belge serait un soulagement.

Et sur le suicide assisté, à l'œuvre en Suisse?

Je comprends totalement qu'on puisse recourir à une telle solution, mais, même si le prix d'Exit n'est pas élevé, penser que c'est une société privée qui gère ce commerce de la mort me met mal à l'aise. Et puis, je suis un peu en délicatesse avec l'idée libérale qu'on est maître de sa mort, comme on est maître de sa vie. Qu'en est-il des autres, de ceux qui restent? Les suicides assistés sont parfois très lapidaires, mal accompagnés, et les proches peuvent rester interdits devant ces départs prématurés.

Vous êtes «pro-life», alors?

Non, bien sûr, et c'est toute la difficulté de ce débat! D'un côté, je suis complètement en faveur de l'avortement, car c'est primordial que les femmes puissent décider d'être mère ou non. De l'autre, une fois que la personne existe, je suis a priori plus favorable aux soins palliatifs qu'à un départ agendé. Après, comme je l'ai dit, chaque cas a sa logique.

Dans «Le Figaro», le juriste Alain Guillotin parle de dignité relative et de dignité absolue en lien avec l'euthanasie. Il rejoint en quelque sorte votre point de vue...

Oui, il me semble que la notion de dignité peut être revendiquée des deux côtés. Les partisans de l'euthanasie invoquent la dignité relative qui est mise à mal par la déchéance et la perte d'autonomie. Et les opposants défendent l'idée d'une dignité absolue dont chaque être est pourvu dès la naissance.

Cela dit, je pense que la distinction opérée par Guillotin n'est pas dépourvue d'une arrière-pensée «pro-life» qui me dérange. Et de l'autre côté, je trouve que l'Association pour le droit de mourir dans la dignité, qui défend l'euthanasie, s'est mal nommée. Ça peut être aussi très digne d'aller au bout de sa vie sans intervenir...

Vous ne défendez tout de même pas l'acharnement thérapeutique?

Non, bien sûr. D'ailleurs, c'est fou de penser qu'en France, la moitié des chimiothérapies sont effectuées dans les trois derniers mois des patients. A ce stade, on devrait les accompagner plutôt que de les soumettre à ces soins violents qui les dépossèdent de leur fin de vie.

Vous avez créé ce spectacle juste avant le covid. Depuis que vous avez repris les tournées, avez-vous noté un changement d'approche du public?

Dans les discussions qui suivent la représentation, il a été question des deuils bâclés à cause des restrictions sanitaires, mais jamais du tri aux soins intensifs qu'on a évoqué par exemple en Italie... Plus généralement, les gens parlent d'eux, de leurs morts, de leurs journées passées dans les hôpitaux, etc. La catharsis est aussi une fonction importante de ce spectacle.

Fin du moi

Olivier Masson doit-il mourir ?



CS2

Par l'origine de leurs fonds, les théâtres publics se doivent d'entretenir le patrimoine, d'interroger les évolutions du sentiment d'appartenance au sein d'une communauté (suivant des modalités diverses et pourquoi pas critiques ou postmodernes). Il convient de même qu'ils appuient les risques pris par la recherche – ces productions transgressant les codes, déstabilisant le public et peinant à assembler de suffisantes recettes. Il est, cependant, une troisième mission, une forme d'héritage athénien consistant à faire de la scène un medium participant de l'éducation civique : tel nous semble l'intérêt d'« **Olivier Masson doit-il mourir ?** »

Inspiré par la sensible et délicate affaire Vincent Lambert, la dernière création de la compagnie L'Harmonie communale a l'intelligence de s'en distancer, de l'augmenter pour donner plus d'acuité aux dilemmes du réel et en révéler le potentiel théâtral. La distance voulue tient en effet moins à une pudeur – nullement absente pour autant – qu'à la révélation de ce potentiel. Ainsi le rideau qui puise aux sources du vocabulaire hospitalier aussi bien qu'à celui de la scène. Ainsi le reste du décor constitué de quelques modules mobiles qui dessinent un tribunal, une clinique ou un confessionnal sans jamais tomber dans le naturalisme. Ainsi, enfin, les

personnages du drame interprétés alternativement par cinq jeunes comédiens (inégaux mais tous investis), s'échangeant robes d'avocat et veston ou filant dans une coulisse laissée à vue. La partition signée François Hien sait jouer de cette distribution flottante, de la superposition des plans, de ce trouble dans la convention qu'une réplique soudaine vient, un instant, trahir.

Dans ce jeu mobile des identités s'épanouit « l'imagination empathique » (Martha C. Nussbaum) de l'assistance, s'affine le perspectivisme des opinions. Le théâtre travaille alors la citoyenneté du public dont la condition tient précisément à l'aptitude à regarder le monde en se décentrant. De cette faculté dépend notre manière d'envisager nos semblables : les considérera-t-on comme de simples moyens instrumentalisables ? Les réduira-t-on à des entités abstraites et indiscernables ? Ou les regarderons-nous comme des fins en soi, des êtres dotés d'une vie intérieure d'une certaine complexité ? François Hien et sa bande nous donnent à éprouver le réel tour à tour en juré, en mère, en épouse, en aidant. En victime aussi bien. Une victime qui, malgré sa prostration morbide, se révèle elle-même capable de contrefaire son état et de contribuer ainsi à la théâtralité diffuse.

Tandis que prend fin cette fable interrogeant les confins du moi, les contentions de la loyauté et les soubassements de la dignité, la troupe interrompt les saluts pour dénoncer la réforme des retraites, incitant les présents – dans une intervention argumentée et dépassionnée – à la convergence des buts (« fin du mois », « fin du monde »). Bras ballants, les comédiens retrouvent alors leur identité civile – comme lorsqu'ils nous accueillaient avant le drame, sur les marges du plateau. Il n'est pas d'emploi plus noble que celui d'homme, écrivait déjà Rousseau.

Olivier Masson doit-il mourir ? : la pièce éclairante de François Hien sur l'euthanasie

18 janvier 2020 / dans À la une, A voir, Les critiques, Lyon, Théâtre / par Stéphane Capron



photo Simon Gosselin

La complexité du débat sur l'euthanasie est le sujet central de la pièce *Olivier Masson doit-il mourir ?* de François Hien, actuellement au Théâtre des Célestins de Lyon. L'auteur est parti de certains éléments de l'affaire Vincent Lambert pour écrire une fiction très documentée sur ce sujet.

François Hien aime mettre les sujets de société au cœur de ses œuvres théâtrales. Sa précédente pièce avait comme point de départ l'affaire de la crèche Baby-Lou. La prochaine traitera du harcèlement sexuel dans le milieu universitaire. François Hien s'est livré à un travail documentaire très poussé pour croiser tous les points de vue. Il n'a pas cherché à rencontrer les protagonistes de l'Affaire Lambert, pour mieux s'en éloigner. Sa pièce est une véritable œuvre de fiction qui tourne autour du procès d'Avram Leca, un aide-soignant qui a procédé à une injection létale sur son patient Olivier Masson.

"Le tuer ou le laisser partir", c'est l'interrogation qui éteint celle d'Avram Leca au moment d'effectuer son geste. C'est la question qui est au centre de son procès de ce "nœud tragique entre un homme, une femme, et une mère qui veut le sauver". Le texte permet à chaque partie d'expliquer ses arguments. François Hien prend le temps du théâtre pour mettre à plat toutes les données sur cette question de société complexe. De la guerre des clans au sein de la famille d'Olivier Masson, aux interrogations du monde médical en passant par la dimension religieuse : il n'a rien oublié. Même s'il y a parfois des redondances et quelques petites longueurs qui peuvent être facilement corrigées pour plus d'efficacité, la pièce est éclairante. Si on entre dans le spectacle avec des certitudes, elles sont vite bousculées.

Sur le plateau on navigue entre les audiences du Palais de justice et l'hôpital, avec juste quelques éléments de décor. On devine derrière un rideau le corps inerte du malade. Sa présence fantomatique et imaginaire renforce l'émotion et la tension perceptibles pendant toute la représentation.

Les robes d'avocats, de magistrats, les blouses des soignants s'échangent dans un ballet savamment orchestré par les comédiens de la compagnie l'Harmonie Communale qui multiplient les rôles (Estelle Clément-Bealem, Kathleen Dol, Arthur Fourcade, François Hien et Lucile Paysant) et qui défendent avec beaucoup d'engagement un texte bien charpenté, pas facile à jouer. Un spectacle de deux heures qui au-delà de l'euthanasie parle surtout d'amour et de dévouement.

Camps retranchés

Finement mené et écrit, le travail de François Hien interroge. Pourquoi ne pas choisir un point de vue tranché et prendre pour appui un fait divers si symbolique ? Immersion au procès d'un infirmier qui a mis fin à la vie d'un malade dans un état végétatif sur fond de guerre familiale.



Olivier Masson doit-il mourir ? est très largement inspiré par l'Affaire Lambert, du nom de ce jeune homme qui a fini par décéder cet été à la suite de l'arrêt des soins, épilogue d'une bataille juridique et familiale acharnée. Le co-metteur en scène (avec toute la distribution), acteur et auteur de ce texte, **François Hien** s'est servi de ce canevas pour ensuite s'en détacher et interroger les arguments des uns et des autres quant au décès programmé ou au maintien en vie de ce patient en état pauci-relationnel. Est-il conscient ? Souffre-t-il ? Qu'aurait-il souhaité s'il se retrouvait dans cette situation ? À son épouse, infirmière comme lui, il avait déjà confié ne pas vouloir vivre ainsi. Dans une première partie très rapide, chacun expose ses arguments, les cinq acteurs endossant les costumes des avocats, du juge, de la mère, de l'épouse, des médecins, chefs de service... Car il s'agit de faire le procès d'Avram Leca, soignant qui, seul, après l'avoir veillé des années, a décidé de débrancher le malade sans autorisation. Devant la complexité et la multiplicité des personnages, c'est une performance d'écriture que tout apparaisse aussi clairement. Quand ce tourbillon devient trop dense, le théâtre surgit dans ce qui est l'acmé de ce travail : figurer la chambre par un simple rideau à demi ouvert et entendre l'épouse expliquer à son aimé la folie de cette situation et les passions qu'elle suscite.

Etat

Cela aurait suffi. Les nuances de réflexions qui ont traversé cette femme — et dont elle fait récit ici — au cours de ces mois de souffrance sont la matrice d'un potentiel travail pouvant interroger ce qu'est l'euthanasie plus encore qu'avec la présence de la mère, « *catholique intégrale* » et non « *intégriste* » comme il est dit pour sa défense et qui se trouve des éléments bancals pour expliquer ce soudain rapprochement avec son fils, ou sa « *carcasse* ». Cette égale mise à niveau ne sert pas ce propos pourtant fort intéressant et restitué, avec foi, par les seuls outils du théâtre, sans béquille vidéo. Mais, à ne pas choisir sa vérité (et inventer un épilogue plus qu'étrange), *Olivier Masson doit-il mourir ?* laisse au milieu du gué.

Penser théâtralement la mort de l'autre

Sous la forme d'un procès fictionnel, François Hien pose au plateau la légitimité et la complexité d'un geste d'euthanasie et vient bousculer a priori et certitudes.

Avram Leca a commis l'irréparable. Après avoir accompagné durant six ans Olivier Masson, muré entre la vie et la mort dans un CHU après un accident de moto, l'aide-soignant a fini par accélérer son départ en réalisant sur son patient une injection létale.

C'est à son procès que nous assistons dans Olivier Masson doit-il mourir ? , écrit par François Hien, auteur de pièces de théâtre, de films, d'essais et d'un roman, également acteur et metteur en scène de cette œuvre collective portée avec engagement et conviction par l'Harmonie Communale avec Estelle Clément-Bealem, Kathleen Dol, Arthur Fourcade et Lucile Paysant. Les comédiens se partagent les rôles multiples qu'ils endossent à vue, en changeant d'accessoires, sans jamais quitter le plateau : Avram Leca, les proches d'Olivier Masson, sa femme, sa fille, sa mère, mais aussi tous les personnages du monde judiciaire, juges, avocats, greffiers, du monde médical, médecins, psychologues, et encore, journalistes, militants pro ou anti-euthanasie... Une histoire et une pièce dense et complexe qui se déroule sur différents lieux, et temporalités, se reconstituant par flash-backs avec ses secrets et ses éclaircissements, ses enjeux de société. Si elle fait écho à l'affaire médicale, politique et judiciaire Vincent Lambert, qui a inspiré l'écriture de François Hien, elle s'en éloigne totalement en s'ancrant dans un récit fictionnel libre. Même s'il en a tout lu et épluché, il n'a jamais cherché à en rencontrer les protagonistes, par respect et pudeur, optant délibérément pour une pièce décalée qui serait nourrie par son enquête et sa propre immersion dans un service de gériatrie à Saint-Etienne, où il s'est rapproché des soignants qui gèrent la mort au quotidien. Cette expérience et réflexion, peu traitée au théâtre, a aussi amené des éléments très concrets dans la pièce, qui ne pose pas seulement des questions éthiques et philosophiques mais éclaire les difficultés quotidiennes de l'accompagnement des personnes en fin de vie, tant pour les proches que pour les soignants.

Après avoir perdu tout espoir, Laurence, l'épouse d'Olivier Masson qui avait mis sa vie entre parenthèse, et celle de sa fille âgée de six mois au moment de l'accident, essaie de mettre en place la procédure d'arrêt des traitements proposée par le CHU, qu'autorise la Loi Leonetti, mais se heurte à l'opposition des parents, de la mère en particulier, catholique extrêmement croyante. C'est cette bataille familiale, médicale et judiciaire qui va conduire au geste d'Avram, présenté comme un personnage charismatique, une sorte de « chaman », assumant sa prise de risque, qui est disséquée tout au long de la pièce.

Deux plaidoiries contradictoires sont adressées au public, chacun des personnages étant incarné et défendant des convictions, des motivations et des croyances qui s'entrechoquent. L'auteur invite à entendre le point de vue de chacune des parties dans sa vérité et sa complexité, cherchant à inventer un « théâtre de réparation » et de « réconciliation ».

Ce processus d'enquête, non seulement abondamment documenté, mais qui rend dialectiquement compte des points de vue contradictoires, singularise l'écriture de François Hien qui avait, en 2017, écrit et monté La Crèche, à partir de l'affaire Baby-Loup de Chanteloup-les-Vignes et prépare actuellement La Honte, sur une situation de harcèlement sexuel. Une démarche - « Je n'affirme pas que tout le monde a raison mais que chacun a ses raisons » - qui est à la fois une richesse, la multiplicité des points de vue, mais peut aussi déstabiliser, lorsqu'on aurait envie de saisir celui de l'auteur. Ici, on a le sentiment qu'il est allé plus loin dans son propos, tant dans l'écriture que surtout au plateau.

« Olivier Masson doit-il mourir ? » Conflit éthique sur les planches

Tantôt tribunal, tantôt chambre d'hôpital, la scène du théâtre des Célestins accueille ces jours-ci un drame familial et sociétal inspiré de « l'affaire Vincent Lambert ».

Plongé, depuis un accident de moto, dans une « *longue nuit* » de plusieurs années, un homme en état pauci-relationnel se retrouve au cœur du conflit qui déchire sa femme, infirmière comme lui, qui demande l'arrêt des traitements, et sa mère, catholique pratiquante, qui s'y oppose. L'hôpital devient bientôt un acteur de leur affrontement, entamant ce protocole d'arrêt des soins avant de les reprendre sur une décision de justice - la première d'une longue série...

L'homme ne s'appelle pas Vincent Lambert, mais Olivier Masson. Fictive, son histoire s'inspire de l'« affaire » qui divisa les Français de 2013 à 2019 (Vincent Lambert est mort en juillet), marquant le débat public sur la fin de vie.

Creuser la complexité

À 37 ans, François Hien signe sa deuxième pièce inspirée de faits réels, après avoir écrit en 2017 sur la crèche Baby-Loup, où une salariée avait été licenciée car elle refusait d'ôter son voile. Deux histoires complexes, sur lesquelles il semble difficile d'émettre un avis péremptoire. Or l'auteur, plutôt que d'en simplifier les enjeux pour les besoins de l'intrigue, creuse au contraire cette complexité. Il explore les arguments des deux camps, notamment au cours de deux longues plaidoiries centrales de très bonne tenue.

Autour de Vincent Lambert, deux conceptions s'affrontent

Cela donne une pièce de près de deux heures, au rythme soutenu. La volubilité des répliques se trouve encore accentuée par la mise en scène imaginée par les cinq comédiens, qui changent de rôle d'audience en audience, enfilant à la hâte une robe d'avocat ou de juge, quand ils ne sont pas convoqués à la barre des témoins.

Prendre soin

L'épouse et la mère, elles, sont jouées par les mêmes (et remarquables) comédiennes tout au long de la pièce, de même qu'un troisième protagoniste : l'énigmatique Avram Leca, aide-soignant sensible et taiseux qui a fini par donner la mort, sans qu'on ne sache pourquoi, à Olivier Masson. Cette évidente prise de liberté par rapport à « l'affaire Lambert », loin de créer la confusion avec le réel, permet de le mettre à distance, tout en favorisant une troublante réflexion sur l'éthique du soin.

À lire aussi
2020, une exaltante
rentrée théâtrale



Le personnel soignant n'est pas en reste, qu'il soit appelé à la barre ou dépeint dans son quotidien hospitalier. Il y a cette infirmière, qui doit se dire que « *les patients sont encore là* » (entendez, qu'il leur reste une lueur de conscience) pour pouvoir leur prodiguer des soins ; et ce médecin chrétien, qui redoute la légalisation de l'euthanasie et dit prier

pour tous ses patients. Une figure de prêtre complète le tableau, offrant à la pièce un apaisement inattendu, après le tumulte offert par des médias peu soucieux du drame familial qui se niche derrière le juteux feuilleton judiciaire.

Ce qui se joue sous nos yeux, c'est l'omniprésence d'un absent, « *impossible à guérir, impossible à tuer* », qui réorganise les relations entre ceux qui l'entourent et les invite - malgré lui ? - à faire l'expérience de leur liberté.

Épreuves d'amour

Par Michel Dieuaide
Les Trois Coups

Fiction librement inspirée de l'affaire Vincent Lambert, « Olivier Masson doit-il mourir ? » offre une occasion passionnante de s'interroger sur l'éthique et le vivant.

La pièce suit le déroulement du procès d'un aide-soignant qui a choisi de pratiquer une injection létale à un patient, dont l'équipe médicale ne parvient plus à déterminer s'il est conscient ou non. Enrichis par de nombreux retours en arrière, les plaidoiries et les témoignages sont percutés par la guerre que se livrent les proches et les soutiens du défunt, relayée par les médias.

Au-delà de la procédure judiciaire, s'affrontent avec pudeur et détermination convictions scientifiques et morales, souvent dans le registre de l'intimité. Le conflit déchirant entre l'épouse et la mère d'Olivier Masson, les silences et les mots rares de l'accusé, les contradictions des experts scientifiques et les roueries des avocats confèrent à ce spectacle une intensité remarquable. Elle permet au public de renouveler son regard et son écoute à propos d'une affaire dont l'excès de médiatisation aurait pu lasser. Parmi les situations violentes que documentent et évoquent les metteurs en scène, les preuves d'amour exprimées par la femme et la génitrice de leur époux et fils sont de bouleversantes épreuves.

Collectif

La représentation est un modèle de la force et de la justesse que peut atteindre parfois un travail collectif. Auteur compris, tous les protagonistes se partagent les choix dramaturgiques et l'interprétation. Utilisant quelques éléments de mobilier (table, sièges et barre de tribunal), se suffisant d'une robe de juge ou d'avocat et de simples vêtements du quotidien qu'ils échangent, ils se relaient pour permettre aux spectateurs d'identifier les personnages. Pas d'incarnation. Juste quelques instants savamment dosés d'engagement émouvant lorsque la passion les submerge, avec toujours en contrepoint les paroles murmurées de l'aide-soignant justifiant son geste fatal. Encore une fois, grâce à ces options, l'écoute et l'intelligence du public se trouvent respectées. Que soient remerciés François Hien, Estelle Clément-Bealem, Kathleen Dol, Arthur Fourcade, Lucile Paysant, pour avoir su renouveler la possibilité qu'existe un théâtre indispensable, fait d'interrogations profondes sur des contenus sociétaux majeurs.

Argument

Olivier Masson doit-il mourir ? Avant d'entrer en salle, la question est fermée. « Oui » pensent les un.e.s, « non » pensent les autres. Les deux camps s'opposent radicalement mais en silence, sans même s'en douter, pendant l'entrée en salle. Les acteur.rice.s sont là, au bord du plateau, comme si l'ordre habituel spectacle puis bord de scène allait être inversé, comme si les questions allaient venir avant le silence contemplatif, agacé, ennuyé ou endormi de la salle – tout dépend du spectacle et de celui ou celle qui regarde. Or spectacle et questions se confondent, le titre l'annonçait déjà, la suite le corrobore. Le spectacle est une question qui en déploie une série d'autres. Le procès de la question est ouvert.

Dans les *flashbacks* qui suivent la première scène, on apprend qu'Olivier Masson est un homme qui a eu un grave accident de moto. Il est considéré, dans le jargon médical, comme un « *non-communicant* » en état « *pauci relationnel* ». Alité, mutique, il ne réagit que partiellement à certains stimuli lumineux ou sonores. Alors il est en vie, certes, mais ses lésions sont irrémédiables et au bout de six ans d'hospitalisation, l'équipe médicale et Laurence, sa femme, sont désormais certaines qu'aucune amélioration n'aura lieu. L'arrêt de « *l'acharnement thérapeutique* » est donc finalement acté, conformément à ce qu'autorise la loi Léonetti. Mais c'était sans compter sur un autre acharnement, celui de la mère d'Olivier, qui ne veut pas laisser partir son fils qu'elle pense encore conscient, encore « *là* ».

Nous reconnaissons là des éléments de l'affaire Vincent Lambert, ceux qui ont été relayés dans la presse. A partir de ce matériau commun à lui-même comme aux spectateur.rice.s, François Hien élabore une fiction qui peu à peu se détache de ce socle référentiel. Olivier est déjà mort quand la pièce commence, le procès qui s'ouvre est celui d'Avram Leca, un aide-soignant accusé de l'avoir tué en lui faisant une injection létale.

Dans un glissement virtuose, les cinq acteur.rice.s font parler les trente-et-un personnages de cette pièce et adoptent tantôt le discours de l'accusation, tantôt celui de la défense, tantôt celui des différentes personnes appelées, tantôt celui de l'institution judiciaire. En opérant ces mouvements perpétuels et en prenant en charge un discours et son contraire, dans une fluidité qui étonne le.a spectateur.rice et le.a réjouit devant tant de facilité à reconnaître les changements de personnages pourtant si récurrents, l'aspect proprement anti-manichéen de la pièce trouve un écho spatial et corporel. Il s'en trouve renforcé. Laurence, la femme d'Olivier, a raison de libérer son mari d'une vie dont il ne voulait pas, et Bénédicte, sa mère, a aussi raison à sa manière, comme nous le comprenons à la fin du spectacle.

Retour

Au fur et à mesure que les *flashbacks* reviennent, le mobilier roule, le plateau se vide. Le rideau en fond de scène est tiré, alors le procès en cours et les procès passés cèdent la place à des scènes plus intimes, celles qui se déroulent dans le secret de la chambre d'hôpital. Et nous découvrons alors vraiment Avram, qui tire les rideaux de son mutisme, de son propre état pauci relationnel avec la justice. Dans la chambre d'Olivier, ce n'est pas un homme qui ne cesse de dire « Non » ou « Je ne sais pas », mais un chaman aux mains couvertes de gel hydroalcoolique. Un flot de paroles ininterrompues sort de sa bouche, comme s'il était possédé et qu'Olivier cherchait à parler à travers lui. Laurence peut alors s'en aller et lui dire une dernière fois combien elle l'aime. Bénédicte peut se rendre compte qu'elle s'accroche à une fiction de son fils, à un « ange » qu'elle n'a jamais vraiment considéré comme tel et qu'elle n'avait pas su protéger lorsqu'il en avait vraiment besoin, ce dont elle se sent coupable.

Retour au premier procès. Avram est condamné mais nous sentons que ce n'est pas pour la bonne raison. Son avocate nous avait prévenu.e.s dès le début, il ne dévoilera pas les motifs de son acte. Du moins pas à celles et ceux qui attendent cette révélation. Alors nous en faisons de même...

Balloté.e.s entre réflexion et émotion, nous frissonnons, pleurons presque, tout en reconsidérant les positions tranchées que nous avions avant d'entrer en salle, et en nous posant toujours plus de questions. Si nous ne changeons pas nécessairement d'avis, nous sommes au moins plus nuancé.e.s, et nous avons appris d'Avram et de son incommensurable empathie. Olivier Masson doit-il mourir ? Nous ne le saurons jamais, tant mieux.



ArKuchi

22 h -



(sur les planches)

On a vu la nouvelle création de François Hien, "Olivier Masson doit-il mourir ?".

François Hien s'attaque à un sujet sensible et à une question grave de société, il fallait oser ! Il propose un théâtre très documenté (d'aucuns diront documentaire) et vivant, qu'il a aussi tiré vers la fiction.

Vu par Trina Mounier et [ArKuchi](#)

Deux heures dans un prétoire qui filent comme le vent...

Deux heures de plaidoiries, de témoignages, de délibérations, d'enquêtes autour d'Olivier Masson (alias Vincent Lambert, vous l'avez compris). Pour décortiquer avec le maximum d'honnêteté, le moins possible de parti pris, la question de ce que vaut une vie quand l'esprit semble avoir déserté le corps et celle des déchirements que cela induit entre les vivants.

Un spectacle qui se suit comme un polar, notamment grâce à une mise en scène extrêmement fluide et rythmée, à des acteurs virtuoses qui changent régulièrement de rôle et donc de posture. Quant à la fin, elle flirte avec le fantastique (peut-être trop), ouvrant des champs inexplorés. Passionnant !

Olivier Masson doit-il mourir ?

Célestins, Théâtre de Lyon

Jusqu'au 25 janvier à 20h30

Photo by Simon Gosselin

[La Mouche Théâtre de La Renaissance Comédie Poitou-Charentes](#)



OLIVIER MASSON DOIT-IL MOURIR ?

CONTACT ARTISTIQUE

François HIEN : francoishien1@yahoo.fr - 07 53 32 11 29

CONTACT ADMINISTRATIF

Nicolas LIGEON : administration@balletcosmique.com - 06 63 96 61 73

Pauline FAVALORO : production@balletcosmique.com - 06 23 20 14 24

Production | **Ballet Cosmique** | Aide à la production | **DRAC Auvergne-Rhône-Alpes - Région Auvergne-Rhône-Alpes - Ville de Lyon - ADAMI** | Coproduction | **Les Célestins, Théâtre de Lyon - la Mouche, Saint-Genis-Laval** | soutien | **Théâtre de la Renaissance, Oullins Lyon Métropole**